

DELIBERATION N°64-2023 CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 28 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 28 septembre 2023, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GASQUET, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 29

date de convocation : 22/09/2023

Présents : 23

Pouvoirs : 06

Présents :

M. GASQUET Jean-Paul, M. BALANDRAS Franck, M. BRONGNIART Frédéric, M. BROUTIN Eric, Mme CATALA Marie-Claude, , Mme COILLARD Sylvie, Mme DESSAINTJEAN Agnès, M. DURAND Brice, M. FLAUDER Jean-Pascal, M. GAMBU David, Mme GAUTHIER-GUDIN Régine, M. GUYENNON Bernard, Mme JEANNOT Céline, M. JULLIEN Thierry, M. LEROY Bertrand, M. MINGEARD Jean-Louis, Mme MONTAGNON Géraldine, Mme MORIAUD Monique, Mme RAYNAUD Evelyne, Mme SIMON Laurence, M. SOUMIREU Jean Henri, Mme TERNAUX Marie-Anne, Mme THOMASSON Sylvie.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. AUJOGUE Yvan donne pouvoir à Franck BALANDRAS

M. CHAVANNE Alexandre donne pouvoir à Eric BROUTIN

Mme FONTCOUBERTE Monique donne pouvoir à Géraldine MONTAGNON

Mme MARGAND Laura donne pouvoir à Sylvie COILLARD

Mme MONDELAIN Corrine donne pouvoir à Jean-Henri SOUMIREU

Mme MOREL Régine donne pouvoir à Bernard GUYENNON

Secrétaire de séance : M. MINGEARD Jean-Louis

Président de séance : M. GASQUET Jean-Paul

Approbation des tarifs de restauration scolaire 2023-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'augmentation des tarifs d'achat des repas auprès du prestataire SHCB depuis le 4 septembre 2023, de 30 centimes d'euros par repas, conformément à l'indice de révision des prix prévu dans le marché.

Madame Sylvie Thomasson propose au Conseil Municipal de répercuter uniquement cette augmentation, sans appliquer aux familles les autres augmentations subies par la commune.

Dans le tableau ci-dessous, les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} octobre 2023 :

Catégorie	Tarifs 2023 - 2024
QF 1 à 500	3,80 €
QF 501 à 1000	5,20 €
QF 1001 à 1500	5,45 €
QF supérieur à 1500	5,85 €
QF non communiqué	5,85 €
Résident hors commune	6,30 €
Enfant avec PAI	2,40 €
Repas adulte	4,30 €

Les tarifs des activités périscolaires restent inchangés par rapport à l'année 2022 – 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de restauration scolaire mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- **PRECISE** que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la présente délibération et donc à signer tous documents et actes afférents.
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au Service de Gestion Comptable de Villefranche-sur-Saône,
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,

Vote : à la majorité (Abstention : 2 – Pour 27)

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Paul GASQUET



Secrétaire de séance

Jean-Louis MINGEARD

